

Les grévistes perturbent la fête chez Disney

Hier, les visiteurs n'ont pas pu profiter de toutes les attractions de Disneyland, mais ils ont eu droit au défilé des manifestants qui réclament des négociations salariales.



CHESSY, HIER. Attractions inaccessibles, spectacles interrompus, grande parade annulée : tels sont les effets de la grève de 150 salariés qui ont ainsi exprimé leur colère pendant toute la journée d'hier. (L.P./A.P.)

CHESSY

PEU NOMBREUX mais très remontés, 150 salariés grévistes ont perturbé le fonctionnement des parcs Disneyland, à Chessy, durant toute la journée d'hier. Réunis à l'appel des syndicats CFDT et CFTC, les manifestants réclament une reprise rapide des discussions salariales.

Naviguant de parc en parc dès leur ouverture à 9 heures du matin, les « cast members » en colère ont également gêné l'accès à plusieurs attractions, dont Space Mountain et

le Train de la mine dans la matinée. Plusieurs spectacles, dont la parade Stars and Cars au Walt Disney Studio et la grande parade du parc Disneyland, ont dû être annulés sous la pression des employés mécontents.

Le « Stunt Show », un spectacle avec des cascades en voiture, a également dû être stoppé après que des manifestants se sont mis à courir au milieu des engins. Une action coup de poing peu appréciée des visiteurs, qui ont jeté des canettes et autres projectiles sur les salariés grévistes. « On explique aux guests (NDLR : clients du parc) que ce n'est pas contre eux, qu'on se bat pour nos sa-

laires. Mais avec certains, ce n'est pas évident », reconnaissait hier une employée en marge du défilé.

Côté direction, on dénonce « un mouvement peu suivi, mais pourtant prêt à toutes les extrémités ». « On ne comprend pas où ils veulent en venir, déplore un responsable. Nous nous sommes engagés à reprendre les discussions sur les salaires. Nous n'entrons pas le droit de grève mais on ne peut pas accepter que des manifestants interrompent les spectacles au mépris des règles de sécurité. »

Des accusations rejetées par la déléguée CFDT Jamila Ouaz. Elle dénonce « la propagande de la direc-

tion » et appelle à « continuer la mobilisation » durant les prochains jours. « Nous n'avons mis en danger personne, car nous connaissons très bien les attractions où nous travaillons et savons comment les arrêter sans risques », plaide la syndicaliste. Et de pointer « les provocations de la direction, qui pousse les salariés à la faute en multipliant les forces de sécurité pendant les grèves ».

Les pompiers protestent aussi

Egalement présents dans la matinée aux côtés des salariés grévistes, les pompiers volontaires chargés de la surveillance du parc. Ils protestent pour leur part contre le non-paiement de leurs heures d'astreinte. Seize d'entre eux, réquisitionnés par la direction en vertu du « service minimum », n'ont pas pu se joindre au mouvement.

« Dans un courrier, le directeur sûreté des parcs les a menacés de licenciement s'ils ne venaient pas travailler », témoigne un pompier, dénonçant « une atteinte au droit de grève ». Une chose est sûre : « ce coup de pression » a porté ses fruits. Dans l'après-midi, les manifestants ne comptaient plus aucun pompier dans leurs rangs.

AURÉLIEN PEROL

Une expertise judiciaire demandée sur les comptes du CE

L'AVOCATE d'Eurodisney a réclamé hier l'ouverture d'une expertise judiciaire sur les comptes du comité d'entreprise de Disneyland. Une demande faite lors d'une audience en référé au tribunal de grande instance de Meaux. L'expertise porterait sur la période située entre le dernier trimestre 2006 et 2009. Cette procédure civile intervient juste après les révélations d'un ancien employé du comité d'entreprise, qui dénonce des détournements depuis trois ans au sein du CE. Flanquée de la présidente du comité, Carine Ray-

naud, le conseil de la direction a justifié sa demande par des incohérences sur les écritures comptables, atteignant selon elle 20 000 € en 2007 et 50 000 € en 2008. Présente à l'audience, l'avocate du comité d'entreprise a pour sa part demandé une expertise sur une période remontant à 2001. Evoquant un « trou comptable de 350 000 € » découvert par les actuels élus du CE au début de leur mandat, la mandataire du comité a proposé que ce dernier finance les frais d'expertise.

A.P.